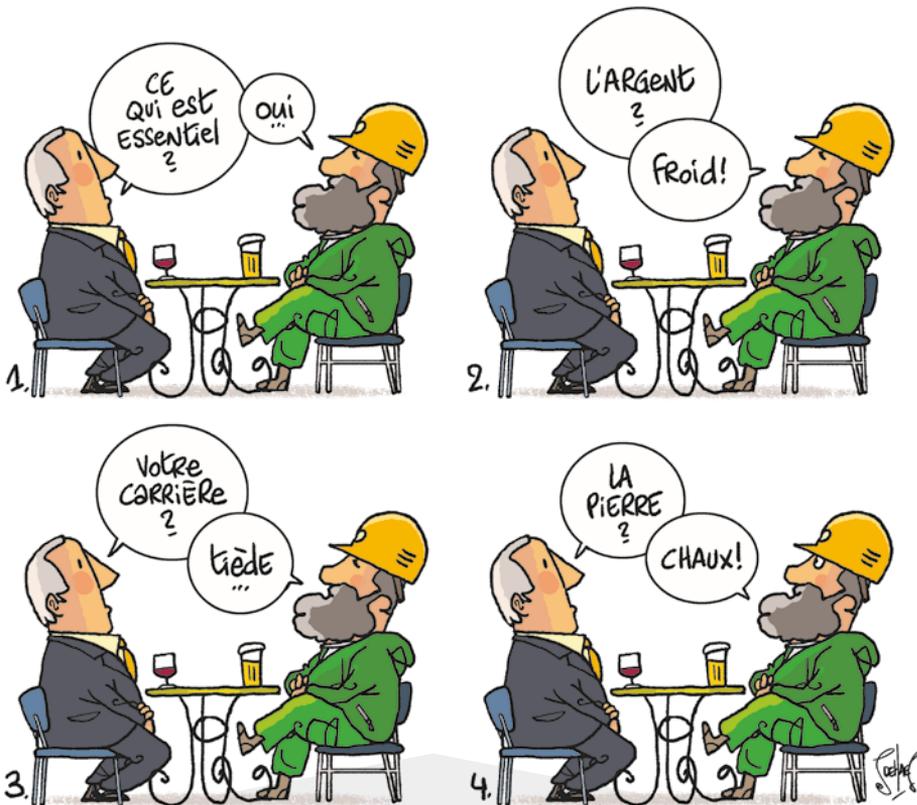


MEMORANDUM

DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE ET CHAUFOURNIÈRE
EN VUE DES ÉLECTIONS DU 9 JUIN 2024



FEDIEX

FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN

MEMORANDUM

UNE AUTONOMIE/ SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT ESSENTIELLE

EN BREF	6
EN DÉTAIL	8
Les enjeux	8
Notre contribution	8
Nos demandes	10

LA CIRCULARITÉ DE LA PIERRE

EN BREF	12
EN DÉTAIL	14
Les enjeux	14
Notre contribution	16
Nos demandes	18

LA VALORISATION DU TERRITOIRE

EN BREF	20
EN DÉTAIL	22
Les enjeux	22
Notre contribution	22
Nos demandes	24

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS-CARBONE

EN BREF	28
EN DÉTAIL	30
Les enjeux	30
Notre contribution	32
Nos demandes	34

Ce mémorandum est une publication de la Fédération de l'Industrie Extractive

Editeur responsable : Michel CALOZET, FedieX – rue Edouard Belin 7 – B – 1435 Mont-Saint-Guibert

Conception et mise en page : Marc LAURENT, Images de marc

Illustrations : Serge DEHAES

Photos : Voir crédit

INTRODUCTION

Notre mémorandum se consacre à quatre axes cruciaux pour la transition durable dans le secteur carrier et chaufournier en Belgique. Tout d'abord, il met en évidence l'impératif d'autonomie et de sécurité d'approvisionnement, soulignant le rôle essentiel du secteur dans la réponse aux crises actuelles. Ensuite, il aborde la circularité des matériaux, en mettant en avant la contribution de la pierre et de la chaux à l'économie circulaire. Le document examine également la valorisation du territoire, plaidant pour une vision multifonctionnelle des carrières. Enfin, le mémorandum se penche sur la transition énergétique et bas-carbone, mettant en lumière les efforts du secteur pour réduire son empreinte carbone et contribuer aux objectifs de neutralité climatique d'ici 2050.

Le monde dans lequel nous vivons est à la croisée des chemins. La transition vers une société plus durable et résiliente est devenue une nécessité impérieuse en raison des nombreux défis et des crises auxquels celle-ci est confrontée. Qu'il s'agisse de protection de l'environnement, de lutte contre les changements climatiques ou encore d'utilisation rationnelle des ressources, la mise en œuvre de cette transition nécessite des actions dans de nombreux compartiments de l'activité industrielle.

Produits du quotidien, la pierre et la chaux se doivent évidemment d'assimiler avec force et détermination les vertus de cette transition. Si c'est déjà en partie le cas, le secteur carrier et chaufournier est convaincu de la nécessité

de poursuivre et de renforcer ses actions ainsi que la contribution qu'il peut apporter à ce changement de paradigme qui doit permettre d'œuvrer à la mise en place d'une société du renouveau.

Du sous-sol belge sont extraits de nombreux minéraux qui font partie intégrante de notre vie de tous les jours : ils servent à construire nos routes, nos bâtiments, nos maisons. Ils alimentent également différentes filières de production industrielles qui fournissent d'autres biens essentiels de la vie quotidienne.

Les secteurs de la pierre et de la chaux se caractérisent par un ancrage social et territorial fort. Ils sont intrinsèquement liés au bon vivre,

à notre confort de vie. Il en va de la responsabilité de FedieX, Fédération de l'Industrie Extractive et Chaufournière belge, de promouvoir un usage raisonné de ces ressources.

Dans cette optique et pour répondre au contexte dans lequel nous évoluons, le secteur carrier et chaufournier a opté pour une démarche d'exploitation consciencieuse, durable et tournée vers l'avenir. Soucieux de ses impacts, il a déjà souhaité concrétiser une partie de son engagement sociétal en lançant différentes initiatives de concertation avec ses parties prenantes (agriculteurs, producteurs d'eau, transporteurs routiers, riverains, ONG et autorités publiques), cela afin d'ouvrir le dialogue et se tourner vers une collaboration proactive pour promouvoir une exploitation des gisements et un aménagement du territoire résilients.

La volonté du secteur ne s'arrête pas là, il se pose en contemporain des enjeux sociétaux et entend continuer à prendre le pas des transitions en cours et à venir.

FedieX soutient par ailleurs les propositions émises par la Fédération des Entreprises de Belgique, l'Union wallonne des Entreprises, les Producteurs de matériaux de construction et Febeliec dans le cadre de leurs mémorandums respectifs.



UNE AUTONOMIE/SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT ESSENTIELLE

EN BREF

NOS ATOUTS

- ▶ La pierre et la chaux sont des matériaux essentiels à la vie quotidienne des citoyens, de la collectivité et de nombreux secteurs d'activité.

- ▶ Véritable richesse du sous-sol wallon, le secteur de la pierre et de la chaux est une filière structurante de l'économie wallonne et belge.

- ▶ Grâce à leurs caractéristiques intrinsèques, la pierre et la chaux sont des matériaux indispensables à la transition écologique et énergétique. La gestion parcimonieuse des gisements et l'utilisation rationnelle des ressources sont des prérequis de notre activité.

- ▶ Disponibles en quantité et en qualité, elles permettent de garantir l'autonomie d'approvisionnement du pays et des chaînes de valeur.



NOS DEMANDES

- ▶ Reconnaître les chaînes de valeur de la pierre et de la chaux comme « essentielles » dans le cadre de la transition.
- ▶ Poursuivre la dynamique entamée en matière d'instruction des dossiers de modification de plan de secteur.

EN DÉTAIL

LES ENJEUX

Les différentes crises sanitaire, géopolitique ou encore climatique ont démontré, et démontrent encore, à quel point il est essentiel de pouvoir disposer de **filières d'approvisionnement et de production locales de biens et de matériaux** pour faire face aux besoins de la transition. Le recours aux filières locales renforce la résilience de nos systèmes économiques et sociaux. Une économie autonome en ressources est une économie forte.

Face à ces différentes crises, l'Europe a déployé des mesures visant à faciliter le soutien aux filières de matériaux dit « critiques », nécessaires aux transitions écologiques et numériques. En ce qui concerne la transition énergétique, les recours aux énergies renouvelables ont été déclarés « d'intérêt public supérieur ». Des procédures d'octroi d'autorisation allégées ont été mises en place et les délais de procédures ont été raccourcis.

Alors qu'ils se trouvent à la base de nombreuses chaînes de valeurs essentielles à la transition, les ressources et matériaux, tels que la pierre et la chaux, dont l'autonomie d'approvisionnement n'est pas menacée ne disposent pas de ce cadre réglementaire facilitateur.

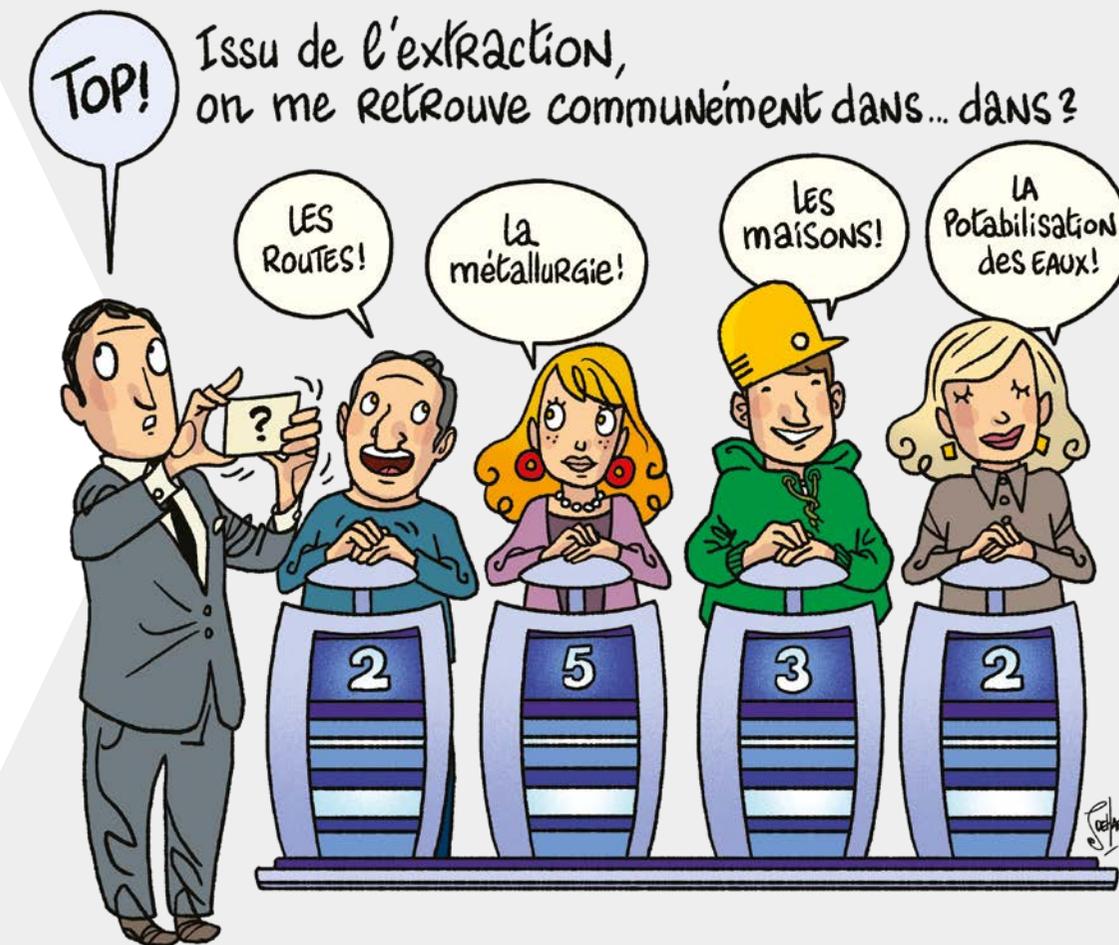
NOTRE CONTRIBUTION

Chaque année, près de 90 millions de tonnes de granulats et de pierres, majoritairement issus du sous-sol wallon, sont consommés en Belgique et jouent un rôle essentiel pour l'approvisionnement des secteurs de la construction et du génie civil. Ils alimentent également les chaînes de valeurs du tissu industriel régional. La pierre ornementale contribue par ailleurs à la sauvegarde de notre patrimoine architectural.

La chaux, autre fleuron belge, est utilisée pour des applications aussi élémentaires que vitales dans le domaine de l'épuration/potabilisation des eaux, de la métallurgie, du traitement des fumées industrielles, de l'agriculture ou encore de l'industrie alimentaire.

Véritable richesse du sous-sol wallon, le secteur de la pierre et de la chaux est une filière structurante de l'économie wallonne et belge :

- Il comprend plus de 150 sites d'exploitation répartis à travers la Wallonie, s'inscrivant dans une dynamique de circuits-courts et de proximité.

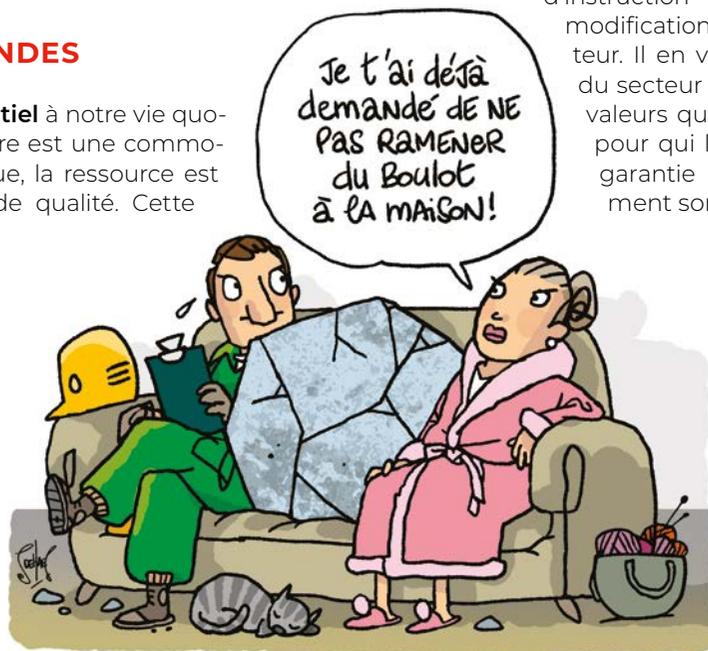


- ▶ Il génère 4.000 emplois directs et près de 10.000 emplois indirects.
- ▶ Il offre un savoir-faire reconnu au-delà de nos frontières, un ancrage social et territorial fort soutenant différentes synergies économiques et industrielles.
- ▶ Le secteur de la fabrication de produits minéraux représente 1,6% du PIB wallon.

Grâce à leurs caractéristiques intrinsèques, la pierre et la chaux sont des matériaux indispensables à la transition écologique et énergétique.

NOS DEMANDES

Matériau essentiel à notre vie quotidienne, la pierre est une commodité. En Belgique, la ressource est abondante et de qualité. Cette



abondance a tendance à l'exclure des préoccupations formulées en vue de soutenir la transition. Cependant, à l'instar des matériaux critiques, elle est **nécessaire à cette transition** et mérite donc une attention toute particulière et un soutien permanent.

Les chaînes de valeur de la pierre et de la chaux devraient donc être reconnues comme **« essentielles »** dans le cadre de la transition.

Le secteur demande également à poursuivre et à pérenniser la dynamique entamée avec les Autorités régionales en matière d'instruction des dossiers de modification de plan de secteur. Il en va de la pérennité du secteur et des chaînes de valeurs qui y sont associées pour qui la protection et la garantie d'accès au gisement sont des prérequis.



LA CIRCULARITÉ DE LA PIERRE

EN BREF

NOS ATOUTS

- ▶ La pierre est un matériau aux caractéristiques techniques exceptionnelles.
- ▶ Matériau naturel par excellence, la pierre répond aux différentes exigences de l'écoconception dont notamment : durabilité (résistance et durée de vie) - capacité de réemploi - recyclabilité du produit et capacité d'intégration de flux recyclés de qualité. La gestion parcimonieuse des gisements et l'utilisation rationnelle des ressources sont des prérequis de notre activité.
- ▶ La pierre se distingue par une empreinte carbone extrêmement faible, inférieure à la moyenne européenne.



NOS DEMANDES

- ▶ Soutenir l'utilisation de produits durables répondant au cahier des charges de l'écoconception.
- ▶ Avoir une meilleure connaissance des flux de matière (naturel, recyclés, réemploi, ...) par la mise en œuvre d'instruments d'évaluation et de mise à jour périodique de ces flux.
- ▶ Mettre en place un cadre permettant la réintégration des flux de béton recyclé de haute qualité dans les granulats naturels et la création de filière de réintégration au sein des sites extractifs (soutien à l'écoconception).

EN DÉTAIL

LES ENJEUX

L'économie circulaire est au cœur des enjeux de la transition. Elle repose sur la mise en œuvre d'un écosystème vertueux où la production et la consommation de matériaux sont optimisées et où les synergies entre acteurs sont encouragées à tous les niveaux de la chaîne de valeurs industrielle.

Les exigences en matière d'éco-conception des biens et des produits, qui soutiennent l'amélioration de la durabilité et le réemploi des matériaux, permettent d'œuvrer au renforcement de la circularité dans les chaînes de valeurs et à la réduction de la production de déchets.

L'économie circulaire doit s'envisager de manière plus large et veiller à couvrir l'ensemble des étapes du cycle de vie des produits. Tout autant qu'au niveau des produits, elle doit également se mesurer au niveau des pratiques mises en œuvre au sein des filières.



La mesure de la circularité se résume malheureusement encore trop souvent à l'utilisation rationnelle des ressources ou au recyclage des déchets induisant au passage la fixation d'objectifs inadaptés et pouvant se révéler à terme dommageables pour la sécurité d'approvisionnement en ressources et la viabilité des filières desservies par l'industrie extractive.



NOTRE CONTRIBUTION

La pierre est un matériau aux caractéristiques techniques exceptionnelles. Outre son aspect esthétique, sa haute résistance et sa durée de vie lui permettent de proposer une contribution inégalée dans les domaines où elle est utilisée.

Matériau naturel par excellence, la pierre répond aux différentes exigences de l'éco-conception dont notamment :

- ▶ Sa durabilité (résistance et durée de vie).
- ▶ Sa capacité de réemploi.

- ▶ Sa recyclabilité du produit et capacité d'intégration de flux recyclés de qualité.

Son empreinte carbone extrêmement faible, inférieure à la moyenne européenne, et sa contribution à l'efficacité énergétique des ouvrages dans lesquels elle est intégrée, lui confèrent des propriétés également recherchées dans le cadre de la mise en œuvre du principe d'éco-conception.

Ce sont également ces caractéristiques qui lui permettent d'intégrer complètement les préoccupations en matière d'économie circulaire dont les priorités de maintien en usage ou encore de réutilisation.





NOS DEMANDES

En vue de réduire la production de déchets, le secteur soutient pleinement les principes d'éco-conception et d'économie circulaire. Cette approche doit permettre de favoriser l'utilisation de produits **durables** dans le temps. Dans ce contexte, Fedieux demande

La recherche et l'innovation doivent être soutenues afin de favoriser la mise en place d'un cadre permettant la **réintégration des flux de béton recyclé de haute qualité** et la **création de filières de réintégration au sein des sites extractifs**.

que les préoccupations et le soutien des Autorités **se focalisent également sur les étapes du cycle de vie des produits situées en amont des filières de fins de vie de ceux-ci.**

Afin de répondre utilement aux besoins sociétaux actuels et futurs, et d'encourager l'utilisation rationnelle des ressources, il est nécessaire de **connaître les flux de matière disponibles** avec précision, qu'il s'agisse de matériaux naturels, recyclés ou de réemploi. Pour Fedieux, il est donc important de déployer les **instruments nécessaires à l'évaluation et à la mise à jour périodique de ces différents gisements.**



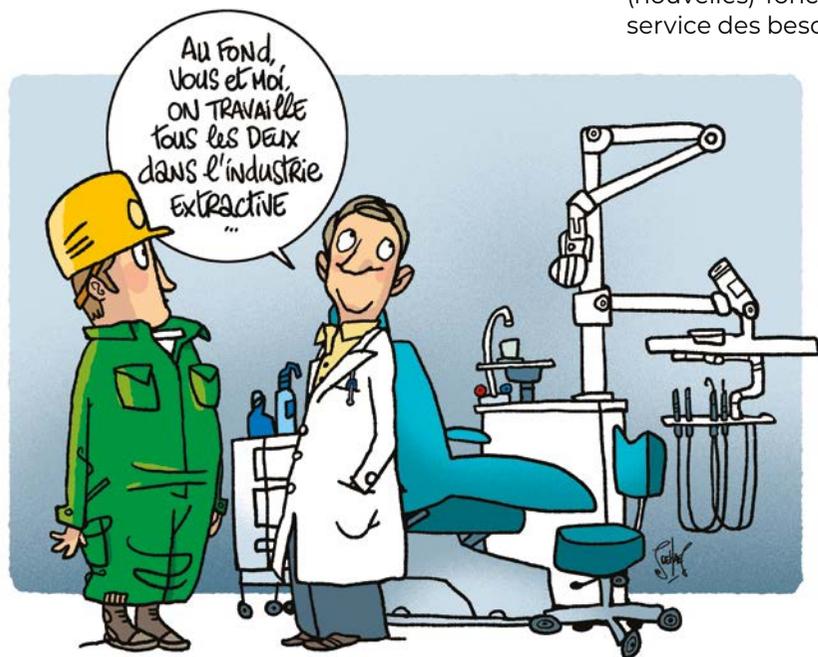
LA VALORISATION DU TERRITOIRE

EN BREF

NOS ATOUTS

- Les carrières en activités couvrent moins de 0,25% du territoire wallon. Leur réaménagement au terme de l'exploitation (nature, agriculture, foresterie, ...) contribue à la régénération du territoire.

- La gestion dynamique de la biodiversité et la valorisation des eaux d'exhaure au profit des réseaux de distribution d'eau potable témoignent des pratiques circulaires du secteur.
- La carrière est un **territoire multifonctionnel** qui sera prioritairement réservé à l'extraction de la ressource mais qui pourra aussi **servir utilement différents objectifs et besoins en matière de transition** et de (nouvelles) fonctionnalités du territoire au service des besoins sociétaux.



NOS DEMANDES

- Investiguer et promouvoir/soutenir le potentiel de réhabilitation des carrières au profit de l'agriculture.
- Lever les interdictions d'implantation de projets renouvelables dans les SGIB.
- Soutenir la mise en œuvre de projets agri-voltaïques dans les zones connexes aux carrières.
- Garantir un cadre réglementaire propice à la valorisation des eaux d'exhaure des carrières.

EN DÉTAIL

LES ENJEUX

Le territoire se partage en de nombreux usages dont la répartition varie en fonction des politiques d'aménagement du territoire, des besoins locaux, de la croissance démographique et d'autres facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Il est essentiel d'assurer un juste équilibre entre ces différents usages afin d'éviter des pertes de fonction qui soient préjudiciables aux besoins sociétaux.

Avec la mise en œuvre des mesures destinées à stopper l'étalement urbain et l'artificialisation nette des sols, la pression sur la répartition des usages du territoire va s'accroître.

L'augmentation des besoins en énergies renouvelables et la volonté d'affecter des pourcentages croissants de superficie aux zones et aires réservées à la nature sont également à considérer dans ce contexte.

Si l'accès au gisement et donc l'exploitation du territoire est un enjeu permanent du secteur carrier, la réglementation exige que les zones d'extraction soient réaménagées et trouvent une nouvelle fonction au terme de leur exploitation (nature, agriculture, foresterie, ...). Ces actions contribuent pleinement à la régénération des zones du territoire occupées par nos activités.

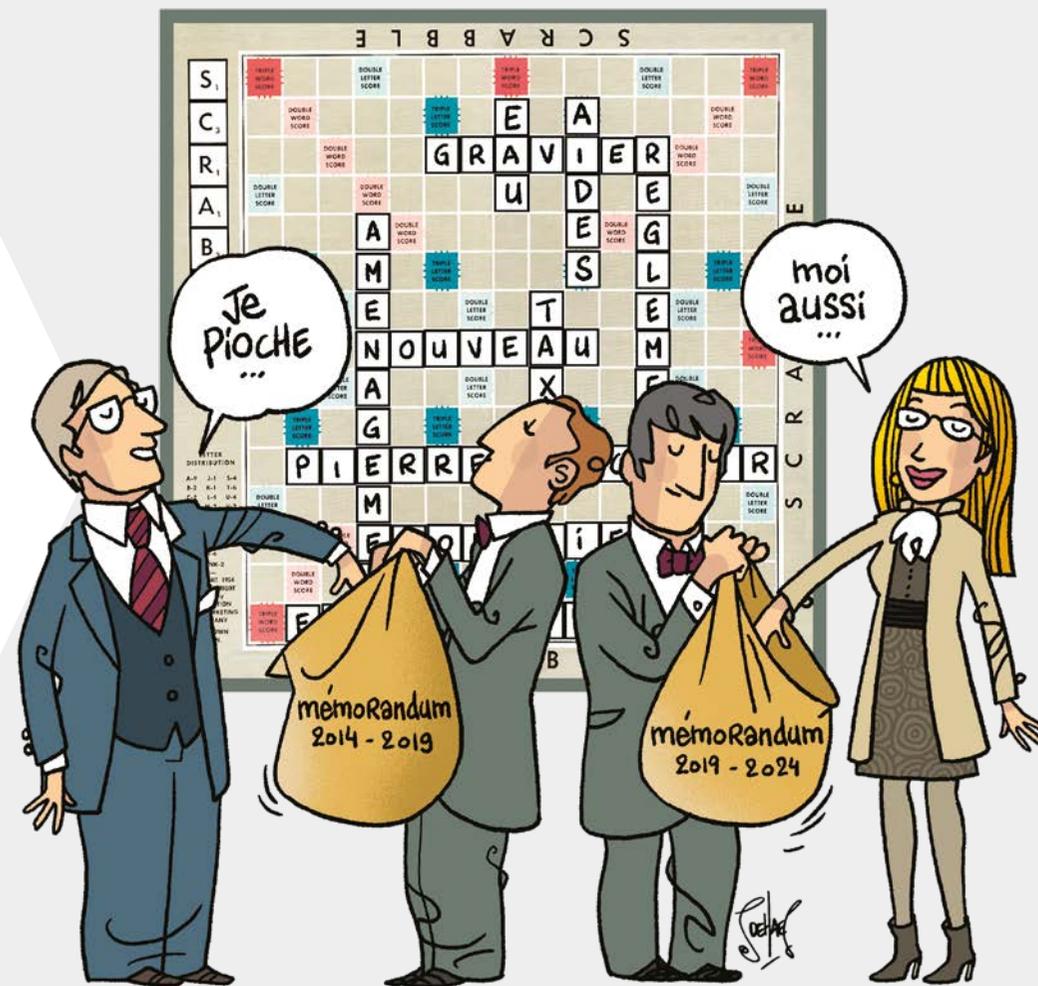
De plus, l'eau et la pierre sont deux richesses naturelles de la Wallonie qui peuvent être valorisées conjointement. De nombreux projets de valorisation de ces eaux (exhaures) ont déjà été mis en œuvre ces dernières années avec succès. De nouvelles opportunités s'offrent pour pousser plus loin ces synergies qui permettent de diminuer la pression sur les eaux souterraines et de distribuer une eau potable à moindre frais pour la population.

NOTRE CONTRIBUTION

Le sol et le sous-sol, et par extension le territoire, constituent la matière première de l'industrie extractive, les carrières en activités couvrent aujourd'hui moins de 0,25% du territoire wallon, loin des superficies occupées par l'agriculture (50%) ou la sylviculture (30%), à qui on les oppose régulièrement.

La gestion parcimonieuse des gisements et l'utilisation rationnelle des ressources sont des prérequis de l'activité extractive qui a intégré complètement les concepts précités.

Au-delà de ces aspects, les exploitants de carrière doivent, au terme de l'exploitation, prévoir des mesures de réhabilitation de leur site. Si les réhabilitations en zones naturelles sont les plus fréquentes, d'autres types d'usages peuvent être envisagés après la vie de la carrière.



Certaines zones inexploitées des carrières pourraient être utilisées pour répondre aux besoins spécifiques des transitions énergétique et circulaire. C'est déjà par exemple le cas en matière de biodiversité où les carrières, grâce notamment à la mise en œuvre du principe de gestion dynamique, peuvent contribuer à la protection d'espèces et d'habitats, ou encore avec la valorisation des eaux d'exhaure des carrières qui sont remises à disposition des réseaux de distribution d'eau potable et qui permet, en collaboration avec les gestionnaires de ces réseaux, d'alimenter des zones du territoire en pénurie d'eau.

NOS DEMANDES

Aujourd'hui, la carrière doit s'envisager comme un **territoire multifonctionnel** qui sera prioritairement réservé à l'extraction de la ressource mais qui pourra aussi **servir utilement différents objectifs et besoins en matière de transition** et de (nouvelles) fonctionnalités du territoire au service des besoins sociétaux.

En matière de **valorisation du territoire**, on pense particulièrement à la valorisation de terres exogènes qui manquent, dans certaines



parties du territoire, d'exutoires que les carrières pourraient potentiellement constituer. Cette **valorisation doit être encouragée** pour autant que les caractéristiques techniques et environnementales des terres correspondent bien aux caractéristiques du milieu dans lequel elles sont valorisées et que les carrières ne sont pas déjà elles-mêmes soumises à certaines contraintes de backfilling.

Le potentiel et les prérequis de la réhabilitation des carrières **au profit de l'agriculture** doivent également être **investigués** plus avant et faire l'objet d'un soutien particulier en vue d'encourager un retour croissant des sites extractifs vers cette fonction importante du territoire.

En matière de transition énergétique, les sites carriers, et les zones connexes, doivent pouvoir accueillir des **zones destinées au développement des énergies renouvelables** pour autant que celles-ci ne menacent pas les gisements disponibles. L'interdiction d'implantation de projets renouvelables dans les SGIB doit être levée et la mise en œuvre de projets agrivoltaiques dans les zones connexes aux carrières doit être encouragée.

Le secteur demande également à ce que les Autorités veillent à assurer un cadre propice à la valorisation des eaux d'exhaure des carrières sans contraintes supplémentaires qui pénaliseraient le cœur de l'activité ou encore la volonté des entreprises de s'inscrire dans la transition.

IL FAUDRAIT PEUT-ÊTRE CHANGER LES RÈGLES...



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS-CARBONE

EN BREF

NOS ATOUTS

- ▶ La participation du secteur carrier et chauffournier aux accords de branche CO₂/Énergie de 1^{ère} et 2^{ème} génération a permis de générer une réduction des émissions de près d'un demi-million de tonnes de CO₂.
- ▶ Le secteur entend poursuivre cet engagement dans les nouvelles conventions carbone qui seront mises en place dès 2024.
- ▶ L'électrification du transport est au cœur des préoccupations du secteur. Le secteur soutient le report multimodal vers la voie d'eau et la voie ferrée.
- ▶ En vue d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, le secteur chauffournier s'attelle à la mise en œuvre de projets industriels d'envergure visant à capturer le CO₂.



NOS DEMANDES

- ▶ Adoption par les Autorités d'une feuille de route décarbonation veillant à soutenir les projets de capture du CO₂ et à soutenir la mise en œuvre d'un cadre réglementaire adéquat pour le transport et la valorisation/stockage du CO₂.
- ▶ Assurer la mise en œuvre rapide de Re-Power EU et du Net Zero Industry Act.
- ▶ Soutenir la mise en place d'un cadre propice au renforcement du réseau électrique et à l'électrification des usages nécessaires à la décarbonation des processus et du transport.
- ▶ Renforcer les conditions nécessaires au report multimodal et lever l'interdiction du passage à 44 tonnes à la frontière française.
- ▶ Assurer la mise en œuvre de conventions carbone praticables et assimilables par toutes les entreprises, y compris les plus petites structures.

EN DÉTAIL

LES ENJEUX

Les transitions énergétiques et climatiques/ bas-carbone sont des enjeux essentiels dans le contexte de l'atteinte des objectifs de neutralité climatique à l'horizon 2050. Le Green Deal, Fit for 55 ou RePower EU sont autant d'initiatives mises en place par l'Europe, et endossées par les États-membres, pour atteindre ces objectifs.

Les accords de branche CO₂/Energie, et prochainement les conventions carbonées, auxquels les secteurs industriels ont souscrit volontairement soutiennent également cette double transition.



La transition est également un enjeu de compétitivité pour les entreprises qui, en Wallonie plus qu'ailleurs, continuent de payer plus cher leur électricité, et cherchent à rendre leurs outils de production les plus efficaces possibles.

La promotion d'un transport de marchandises durable constitue également un des piliers de la transition.

Les écarts entre les ambitions, que nul ne dément, et les moyens disponibles pour œuvrer à ces transitions sont encore trop souvent importants.



NOTRE CONTRIBUTION

Conscient de ses impacts, le secteur carrier et chaufournier s'est engagé dans les accords de branche CO₂/Énergie de première et de seconde génération qui ont permis de réduire significativement ses émissions de CO₂.

Le secteur entend évidemment poursuivre cet engagement dans le cadre des nouvelles conventions carbone qui seront mises en place dès 2024 et qui reposeront sur la définition de trajectoires visant la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les mesures mises en œuvre dans ce contexte visent l'amélioration de l'efficacité énergétique des processus et le recours aux énergies renouvelables. L'empreinte carbone extrêmement faible de la pierre lui confère un rôle particulier dans les domaines de la construction durable et de la rénovation énergétique.

En matière de transport, le mode de livraison privilégié pour les matériaux reste, de par sa flexibilité, la route. L'électrification des flottes de camions et des engins de carrière est évidemment au cœur des préoccupations du secteur. Le secteur soutient autant que faire

se peut le report multimodal vers la voie d'eau et la voie ferrée. Malheureusement, les conditions ne sont pas encore réunies pour que le plein potentiel de ce report puisse s'exprimer. L'interdiction unilatérale, imposée par la France, d'interdire le passage de la frontière avec des camions belges chargés à 44 tonnes va à l'encontre des objectifs de transition bas-carbone poursuivis.

L'empreinte carbone de la chaux est intimement liée à la décarbonation de la matière première qui constitue deux tiers des émissions produites par tonne de chaux. Conscient de cet impact, le secteur chaufournier s'est lancé dans la mise en œuvre de projets industriels d'envergure visant à capturer le CO₂ et, selon les contextes, à le valoriser en vue de produire des combustibles de substitution ou des matériaux de construction écoresponsables, ou encore à le stocker dans de larges réservoirs prévus à cet effet.

Ces projets œuvrent très concrètement à l'atteinte de la neutralité carbone. Le secteur chaufournier vise d'ailleurs des émissions négatives de CO₂ en 2050 grâce au potentiel de carbonatation naturel de la chaux.



NOS DEMANDES

La mise en œuvre des transitions énergétiques et climatiques nécessite en priorité l'adoption d'une **feuille de route décarbonation** qui veillera à soutenir les projets en matière de capture, de transport et de valorisation/stockage du CO₂ ainsi qu'à la mise en œuvre d'un cadre réglementaire adéquat.

En proposant un **cadre facilitateur** (procédures d'évaluation des incidences simplifiées et raccourcies), les réglementations européennes telles que le plan « RePower EU » et le futur Règlement pour une « industrie zéro net » (Net Zero Industry Act) œuvrent à **réduire l'écart entre les ambitions de neutralité carbone et les moyens** autorisés pour atteindre ces ambitions. Les autorités doivent veiller à **intégrer rapidement le prescrit de ces réglementations tout en veillant à ce que les utilisateurs des technologies « net zero » bénéficient du même cadre de facilitation.**

Le secteur soutient la mise en place d'un cadre propice au **renforcement des réseaux électriques et à l'électrification des usages** nécessaire à la décarbonation des processus de production et du transport et de la manipulation des marchandises.

En matière de transport toujours, des efforts doivent être entrepris pour, de manière pragmatique, renforcer les conditions nécessaires au

report multimodal. L'interdiction du passage à 44 tonnes à la frontière française doit être levée.

Les nouvelles **conventions carbone** qui remplaceront les accords de branche en 2024 et qui constitueront un des outils privilégiés par les entreprises pour **atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050** doivent rester **praticables et assimilables pour le plus grand nombre** d'entre elles. Une attention particulière devra être portée aux structures de plus petite taille afin qu'elles puissent pleinement s'inscrire dans cette mouvance.





**FÉDÉRATION DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DE BELGIQUE
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN IN BELGIË**

Rue Edouard Belin, 7 | B-1435 Mont-Saint-Guibert | +32 (0)2 511 61 73 | info@fediex.be

www.fediex.be